



Compte rendu du CTS du 10 Novembre 2015

Le quorum du CTS des DIRECCTE et des DIECCTE du 5 novembre n'ayant pas été atteint, le CTS a été reconvoqué le mardi 10 novembre 2015.

L'UNSA, la CFDT et FO ont siégé lors de cette instance.

Trois points étaient à l'ordre du jour :

- 1- Projet d'arrêté relatif aux opérations ouvrant droit au bénéfice de la prime d'accompagnement de la réorganisation régionale de l'État et du complément à la mobilité du conjoint (pour avis) ;
- 2- Information sur l'arrêté portant cotation des emplois DATE ;
- 3- Information sur la Directive Nationale d'Orientation (DNO) ;

Nota : Seuls les points 1 et 3 ont été abordés.

En préambule le DGP indique avoir reçu un message envoyé par trois organisations syndicales (CGT, SUD et SNUTEFE) exprimant leur refus de siéger.

1- Projet d'arrêté relatif aux opérations ouvrant droit au bénéfice de la prime d'accompagnement de la réorganisation régionale de l'État et du complément à la mobilité du conjoint.

La prime sera égale pour tous les fonctionnaires quelque soit leur Ministère d'appartenance. Elle pourra varier en fonction de la composition familiale et de la distance. Il y aura éventuellement un complément pour le conjoint.

Un contrôle sera ensuite effectué pour déterminer l'éligibilité pour le versement de cette prime et un fond sera constitué et mis à disposition des Ministères à cet effet.

Les montants de cette prime sont fiscalisés avec possibilité d'étalement sur plusieurs années.

Les agents qui bénéficient d'une N.B.I. et dont le poste sera supprimé, continueront à percevoir celle-ci de façon dégressive.

- Pour : CFDT
- Abstention : FO
- Contre : **UNSA**

L'UNSA donne l'explication de ce vote en précisant que cette mesure correspond à ce qu'elle estime n'être que le traitement d'un véritable plan social (voir déclaration liminaire).

2- Présentation de la D.N.O. (Directive Nationale d'Orientation)

Actuellement la DNO est en cours de signature. L'Administration n'a pu transmettre ce document aux organisations syndicales. Cette directive s'articule autour de trois axes* :

→ Le contexte :

- Amélioration de la conjoncture
- Soutien à l'économie (pacte de responsabilité, CICE, loi sur la sécurisation de l'emploi, loi sur le dialogue social et l'emploi, ...)
- Réforme institutionnelle et fusion des régions.
- Loi NOTRe.
- Renforcement et concentration des missions stratégiques des services.

Les axes stratégiques*

- Aménager un environnement favorable à la croissance, à la compétitivité des entreprises et à l'emploi.
- Décliner les priorités nationales en fonction des enjeux locaux
- S'organiser pour agir collectivement et pour entretenir un dialogue social de qualité.

- Premier axe

Aménager un environnement favorable à la croissance, à la compétitivité des entreprises et à l'emploi.

- Agir au contact des entreprises
 - . Favoriser la Croissance
 - . Pour garantir une concurrence loyale
- Animer les réseaux et les territoires
 - . Impulser, orienter, accompagner
 - . Animer, coordonner en veillant à prendre en compte les contextes locaux.

- Deuxième axe

Décliner les priorités nationales en fonction des enjeux locaux

- . Favoriser l'investissement et le développement des entreprises.
- . Améliorer la qualité des parcours individuels des demandeurs d'emploi et des actifs.
- . Favoriser la qualité des conditions et des relations de travail.
- . Assurer l'efficacité des actions concurrence et consommation.

- Troisième axe

S'organiser pour agir collectivement et pour entretenir un dialogue social de qualité.

- Développer une approche transversale et collective de l'action.
 - . Enrichir l'analyse et l'action
 - . Créer ou dynamiser les collectifs de travail
- Consolider la DIRECCTE par une gestion des ressources humaines et un dialogue social de qualité.
- Sécuriser les nouveaux processus de gestion issus de la réorganisation des services.

Questions diverses :

Pré-positionnement dans le cadre de la réforme territoriale :

- Le pré-positionnement interviendra en attendant la nomination.
- Un arrêté collectif sortira dans un premier temps pour les agents qui font l'objet d'une mobilité, puis arrêté individuel.
- Une note de service va sortir autour de fin novembre.

Prochain CTS le 24 Novembre 2015.

